NDDL : pourquoi octobre ?

Date : 18 février 2016

Dans un interview au quotidien Ouest-France publié ce 18 février 2016, Manuel Valls déclare à propos du projet d'aéroport du Grand Ouest Notre-Dame-des-Landes que :

« *Du point de vue du droit, du rôle des collectivités, il peut être lancé. Et il doit l'être en octobre, pas au-delà, parce que la DUP (déclaration d'utilité publique) tombera. Donc les travaux de défrichement doivent commencer. Et pour cela, il faut l'expulsion de tous ceux qui occupent illégalement ce territoire.* »

Je suis allé consulter la déclaration d'utilité publique du 9 février 2008 (ci-jointe).

J'y ai lu à l'article 3 que :

« *Les expropriations nécessaires devront être réalisées dans un délai de dix ans à compter de la publication du présent décret* », ce qui nous mène donc au 9 février 2018.

Quelqu'un sait-il expliquer pourquoi, selon Manuel Valls, la DUP tombera en octobre 2016 ?